

ATTENDU QUE la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation prévoit octroyer une aide financière maximale de 1 000 000 \$ au Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ), soit 300 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2016-2017 et 2017-2018 et 200 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020, afin de mettre en œuvre le Programme de soutien pour favoriser les reprises collectives par les travailleurs;

ATTENDU QUE le paragraphe *a* de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subvention (chapitre A-6.01, r. 6) prévoit que tout octroi et toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approbation préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

ATTENDU QUE les conditions et les modalités de gestion de cette aide financière seront établies dans une convention d'aide financière à intervenir entre la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, la ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional et le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ);

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et de la ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional :

QUE la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation soit autorisée à octroyer une aide financière maximale de 1 000 000 \$ au Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ), soit 300 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2016-2017 et 2017-2018 et 200 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020;

QUE cette aide financière soit accordée selon des conditions et des modalités de gestion qui seront établies dans une convention d'aide financière à intervenir entre la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, la ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional et le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ).

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65037

Gouvernement du Québec

## Décret 478-2016, 8 juin 2016

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'innovation et du développement économique qui se tiendra le 13 juin 2016

ATTENDU QUE la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'innovation et du développement économique se tiendra le 13 juin 2016 à Ottawa (Ontario);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE l'adjoint parlementaire de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, monsieur Saul Polo, dirige la délégation québécoise à la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'innovation et du développement économique qui se tiendra le 13 juin 2016;

QUE la délégation québécoise, outre l'adjoint parlementaire, soit composée des personnes suivantes :

Madame Marie-Paule Jeansonne, conseillère politique principale, cabinet de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

Monsieur Jocelin Dumas, sous-ministre, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

Madame Marie-Josée Blais, sous-ministre adjointe, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

Monsieur François Plante, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65038